

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	ARTS LETTRES LANGUES					M1 60 ECTS
Mention :	Musicologie					
Parcours :	Musicologie de la création et de la performance Finalité Recherche					
Volume horaire étudiant :	156 h				150 h	306 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études et de recherches	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de mention	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Philippe LALITTE Bâtiment Chabot-Charny 36, rue Chabot-Charny 21000 DIJON ☎ 03.80.58.98.32 philippe.lalitte@u-bourgogne.fr</p>	<p>Claire VANESSE-URBAIN Bureau 162 – ☎ 03.80.39.56.13 UFR Sciences humaines Bâtiment Droit-Lettres 4 bd Gabriel – BP 17270 21072 DIJON claire.vanesse-urbain@u-bourgogne.fr</p> <p>Bâtiment Chabot Charny – Bureau 305 ☎ 03.80.58.98.32</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

Le master Musicologie se donne pour objectif de former des étudiants à l'étude de la création et de la performance musicales par une approche renouvelée de la musicologie. Depuis une vingtaine d'années, cette discipline connaît un changement profond par l'élargissement de ses objets de recherche et de ses méthodes. Il s'agit donc d'identifier, d'analyser et comprendre les conduites et pratiques des musiciens dans toute leur diversité selon des approches à la fois historiques, empiriques et systématiques de la musique. Pour ce faire, ce master propose une formation scientifique de la musicologie en établissant un lien avec la psychologie de la performance et des émotions, ainsi qu'avec la musicothérapie.

■ Objectifs du M1 :

La première année est consacrée à l'acquisition de nouveaux outils théoriques et méthodologiques, ainsi qu'à la définition du projet scientifique.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le parcours recherche du master prépare aux métiers de la recherche en musicologie (enseignant-chercheur), mais il apporte une formation solide pour ceux qui se destinent aux métiers de la médiation culturelle dans le domaine de la musique (conseiller musical dans l'audiovisuel ou le spectacle vivant, producteur à la radio, concepteur de projet musicaux, rédacteur de programmes de concert, documentation musicale, etc.).

La présence des sciences cognitives dans la formation ouvre également vers les nouveaux métiers associant musique et santé (musicothérapie, rééducation et réhabilitation cognitive par la musique). Les étudiants qui souhaitent poursuivre en thèse ont la possibilité d'obtenir un contrat doctoral ou de candidater à une bourse JCE (en lien avec une institution culturelle ou une entreprise).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Capacité à mener une réflexion approfondie sur les questions relatives à la création et à la performance musicales, tant d'un point de vue historique que sémantique et analytique ;

- Maîtrise des concepts théoriques et des méthodologies d'analyse musicale ;

- Connaissance des principales théories esthétiques, historiques et dans les domaines des sciences cognitives de la musique ;

- Autonomie dans le travail de recherche et capacité à concevoir une problématique de recherche, un plan, une bibliographie respectant les normes, à rédiger correctement divers types de textes ;

- Maîtrise des outils informatiques dans le domaine de la bureautique, du son (analyse et traitement du signal) et de la musique (gravure de partition, composition assistée par ordinateur).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Acquisition de connaissances théoriques et de compétences pratiques dans les domaines de l'étude des pratiques de composition (musicologie des processus créateurs, problématique de l'intertextualité et de la création, la question de la rhétorique musicale et de l'expressivité), de l'analyse de la performance (notamment avec des outils informatiques) et de l'étude des processus cognitifs engagés dans la performance musicale et sa perception par l'auditeur. Capacité à concevoir une problématique de recherche, un plan, une bibliographie respectant les normes, à rédiger correctement divers types de textes. Maîtrise des outils informatiques dans le domaine de la bureautique, du son et de la musique (gravure de partition, composition assistée par ordinateur).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. L'admission en M1 Musicologie est donc prononcée après examen d'un dossier de candidature. Dépôt des candidatures via l'application e-candidat (aux dates indiquées), accessible à l'adresse internet suivante :

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html>

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

La spécialité "Musicologie de la création et de la performance" est organisée en 5 UE (les 3 premières étant communes aux deux spécialités). Voici la description générale de ces UE :

L'UE 1 – Pratiques Musicales Créatives en Question – a pour objectif de proposer aux étudiants divers outils théoriques et diverses approches méthodologiques leur permettant d'aborder les problématiques liées à la création et à la performance musicales.

L'UE 2 – Analyse et Esthétique – consiste en un approfondissement de ces deux disciplines constitutives du discours musicologique, notamment dans le domaine de l'analyse de la performance musicale et de la question historique de la rhétorique et de l'expressivité en musique.

L'UE 3 – Approches Cognitives de la Musique – regroupe les enseignements qui permettent aux étudiants de renforcer les bases en psychologie et en neurosciences de la musique acquises en licence, d'aborder des questions spécifiques (optimisation de la performance), et d'articuler leurs connaissances musicales et musicologiques poussées au domaine de la santé (musicothérapie, remédiation cognitive) et de la santé du musicien en particulier (rééducation...).

L'UE 4 – Outils – se propose de développer certaines des compétences nécessaires à la conduite d'un projet scientifique (maîtrise d'une langue étrangère) et de mettre les étudiants au contact de la recherche par la participation à des conférences et des séminaires.

L'UE 5 – Recherche – est consacrée, finalement, à la mise en place et à la réalisation du projet scientifique (TER et soutenance) ainsi qu'à son encadrement par les enseignants-chercheurs du Master.

Le contrôle continu est principalement appliqué dans les UE 1, 2 et 4, sous la forme de mini-mémoires, de travaux de synthèse, de rapports de stage à rendre à la fin du semestre.

Les cours de l'UE 3 font l'objet d'un contrôle terminal à l'écrit ou à l'oral.

Quant à l'UE 5, son évaluation se fait sous la forme d'un contrôle continu sanctionné par un examen terminal, qui prend la forme d'une soutenance de mémoire.

Les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité d'effectuer un stage d'observation ou d'accueil au deuxième semestre dans une visée d'insertion professionnelle ou d'acquisition de compétences en cohérence avec le travail personnel de recherche. Ce stage, d'une durée de 2 mois maximum, sera soumis à autorisation, fera l'objet d'une convention de stage et sera évalué par le directeur de recherche.

UE transversales : voir <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/enrichir-ma-formation/ue-transversales.html>

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1 - PARCOURS MUSICOLOGIE DE LA CRÉATION ET DE LA PERFORMANCE

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Pratiques musicales créatives en question	Musicologie des processus créateurs	24			24		CC	écrit ou oral	
TOTAL UE					24	8			4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Analyse et esthétique	Analyse de l'interprétation et de la performance	24			24		CC	écrit ou oral	
TOTAL UE					24	8			4

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Approches cognitives de la musique	Le pouvoir transformationnel de la musique sur le cerveau de l'interprète et de l'auditeur Mutualisé avec le Master Psychologie cognitive	24			24		CT	écrit ou oral	
TOTAL UE					24	6			3

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Outils Au choix	Anglais (mutualisé)	12			12		CC	oral	
	Allemand (mutualisé)	12			12		CC	oral	
	Espagnol (mutualisé)	12			12		CC	oral	
	Italien (mutualisé)	12			12		CC	oral	
TOTAL UE				12	4			2	

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Recherche	TER (heures de travail personnel de l'étudiant)				50		Rapport écrit + oral	Rapport écrit + oral	
TOTAL UE					50	4			2

TOTAL S1					134	30			1
-----------------	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	----------

84 h de cours en présentiel

SEMESTRE 2 – PARCOURS MUSICOLOGIE DE LA CRÉATION ET DE LA PERFORMANCE

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Pratiques musicales créatives en question	Intertextualité et création musicale	12			12		CC	écrit ou oral	
TOTAL UE					12	6			3

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Analyse et esthétique	Musique, rhétorique, expressivité	24			24		CC et/ou CT	écrit ou oral	
TOTAL UE					24	6			3

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Approches cognitives	Optimisation de la performance musicale	24			24		CC	écrit ou oral	2
TOTAL UE					24	6			3

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Outils	Séminaires de recherche et conférences						CC	écrit ou oral	1
	Langues (au choix – cf 1er semestre)	12			12		CC	oral	1
TOTAL UE					12	4			2

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	total coef
Recherche	TER (heures de travail personnel de l'étudiant) + soutenance du mémoire				100		Mémoire + soutenance orale	Mémoire + soutenance orale	
TOTAL UE					100	8			4

TOTAL S2					172	30			1
-----------------	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	----------

72 h de cours en présentiel

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001. Exception faite du Travail d'Études et de Recherche, le contrôle des connaissances s'effectue en contrôle continu (notes de synthèse, comptes rendus de séminaires, présentation des travaux, rapport de stage).

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

● **Sessions d'examen :**

Le contrôle des connaissances donne lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : janvier pour le semestre 1 et mai pour le semestre 2

Deuxième session : septembre pour le rattrapage des deux semestres.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.